

## 5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Un seul Bloc de Compétence (activité réglementée) : Exercer l'activité d'agent de prévention et de sécurité armé en catégorie D (APSA D) en maîtrisant le cadre juridique et la réglementation</b>			
<p>L'agent de prévention et de sécurité armé (APSA D) connaît, comprend et maîtrise le cadre juridique et la réglementation spécifique pour faire face à toute situation, avec ou sans arme</p> <p><b>➔ Pour agir immédiatement ; en usant, le cas échéant, d'une arme de catégorie D (&amp; B), dans ses fonctions d'agent armé, en respectant la réglementation</b></p>	<p><b>UV 1 : Connaître et maîtriser le cadre juridique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. C1.1 : Connaître et appliquer le cadre juridique d'usage des armes de catégorie B et D pour acquérir, détenir, transporter, et éventuellement faire usage de ses armes dans le respect des consignes et textes réglementaires.</li> <li>C 1.2 : Identifier et maîtriser la réglementation spécifique à l'acquisition, à la détention, au transport et à l'usage de l'armement pour chaque catégorie d'armes (B et D) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>. Code de sécurité intérieure,</li> <li>. Code pénal et code de procédure pénale,</li> <li>. Code de déontologie</li> <li>. Dispositions particulières à la fonction</li> </ul> </li> <li>C 1.3 : Mesurer les sanctions applicables en cas de non-respect des dispositions réglementaires</li> <li>C 1.4 : Comprendre et maîtriser l'application des principes d'absolue nécessité et les conditions d'application de la légitime défense dans le cadre de l'autorisation du port d'armes de catégorie B et D</li> </ul>	<p><b>Évaluation certificative finale par questionnaire à choix multiple (QCM) de 30 questions contextualisées</b></p> <p>Référence du QCM : ASRA UV1 et UV2</p> <p>10/20 ≥ note &lt; 14/20 : Le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen</p> <p>Note ≥ 14/20 : Unité de valeur acquise</p> <p>Durée totale du test : 30 min</p> <p>Temps par question : 45s</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Connaissance de la réglementation, en particulier les points essentiels (légitime défense, état de nécessité, art 73 du CPP, décrets d'application...)</li> <li>. Capacité d'application de la réglementation au contexte</li> <li>. Connaissance des fonctions des différentes catégories d'armes et des autorisations administratives nécessaires pour mettre à disposition des agents privés de sécurité, des armes mentionnées à l'article R. 613-3 du CSI (dans toutes les situations proposées : acquisition, détention, transport et usage).</li> </ul>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
(UC1, suite 1)	<p>C 1.5 : Connaître et comprendre les autres cadres juridiques d'utilisation des armes (notamment ceux spécifiques aux forces de l'ordre) pour assurer une coordination et un continuum global de sécurité</p> <p>C 1.6 : Analyser les contextes spécifiques liées à l'armement : travail en binôme, neutralité, positionnement avec les agents non-armés, relations avec le public</p> <p>C 1.7 : Se préparer efficacement à effectuer une mission avec arme de catégorie D (et B), dans les conditions requises à l'exercice de sa mission d'agent armé (en catégorie D et B).</p> <p><u>Compétences transversales :</u> . Utiliser les technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la sécurité des biens, des lieux et des personnes</p>	<p><b>Évaluation certificative finale par questionnaire à choix multiple (QCM) de 30 questions contextualisées</b></p> <p>10/20 ≥ note &lt; 14/20 : Le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen</p> <p>Note &lt; 10/20 : le candidat devra suivre de nouveau la formation concernant la ou les compétences .Durée totale du test : 30 min</p> <p>Temps par question : 45s</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Connaissance et capacité d'application des principes déontologiques.</li> <li>. Capacité à assurer le continuum de sécurité</li> <li>. Respect du secret professionnel</li> <li>. Capacité d'analyse des contextes</li> <li>. Méthodologie de préparation</li> </ul>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>L'agent de prévention et de sécurité armé (APSA D) connaît et maîtrise les caractéristiques techniques liées au fonctionnement, à l'entretien, aux règles de sécurité, de stockage, de traçabilité et de transport des armes de catégories D</p> <p>➔ <b>Pour démontrer sa capacité à opérer efficacement, dans le cadre réglementaire</b></p>	<p><b>UV2 : Connaître et maîtriser les caractéristiques techniques et les règles de sécurité liées aux armes de catégorie D</b></p> <p>C 2.1 : Identifier et décrire les caractéristiques techniques des armes et leurs règles d'entretien</p> <p>C 2.2 : Comprendre et décrire les différentes modes de fonctionnement, les effets des armes et les règles générales de sécurité et d'utilisation d'une arme</p> <p>C 2.3 : Connaître et maîtriser les conditions d'utilisation des armes de protection de type aérosols ( type et quantité, risques en fonction des emplois, effets tenant compte des conditions climatiques et des zones d'usage)</p> <p>C 2.4 : Connaître et mettre en œuvre les procédures réglementaires de stockage, de traçabilité, de transport d'armement de catégorie B et D</p> <p><u>Compétences transversales :</u></p> <p>. Mettre en œuvre un mode opératoire afin de maintenir les conditions optimales de sécurité</p> <p>. Utiliser les technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la sécurité des biens, des lieux et des personnes</p>	<p><b>Évaluation certificative finale par questionnaire à choix multiple (QCM) de 30 questions contextualisées.</b></p>	<p>. Connaissance des caractéristiques techniques des armes de catégorie B et D</p> <p>. Connaissance des protocoles liés à l'emploi en service des armes de catégorie D</p> <p>. Capacité de mise en œuvre des protocoles liées à l'emploi en service des armes de catégorie D</p> <p>. Connaissance et capacité de mise en œuvre des armes de protection de type aérosols</p> <p>Ces connaissances comprennent les caractéristiques techniques liées au fonctionnement, à l'entretien, aux règles de sécurité, de stockage, de traçabilité et de transport des armes de catégories B et D.</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>L'agent de prévention et de sécurité armé (APSA D) connaît l'armement de catégorie D et peut le pratiquer, en fonction de l'analyse du contexte</p> <p>→ Pour démontrer sa capacité technique à faire face à toute situation, avec ou sans arme de la catégorie D ; dans le respect des lois, règlements et consignes.</p> <p>→ Pour agir de manière graduée en évitant, chaque fois que nécessaire, l'usage de son arme.</p>	<p><b>UV3 : Pratiquer l'armement de catégorie D</b></p> <p>. C 3.1 : Effectuer, à mains nues, les techniques de garde et de déplacements, de frappe (pieds et poings) et de contrôle (maintien à distance, gestion du rapprochement, mise au sol, contrôle au sol, entrave)</p> <p>. C 3.2 : Effectuer les techniques de garde et de déplacements, de frappe (pieds et poings) et de contrôle (maintien à distance, gestion du rapprochement, mise au sol, contrôle au sol, entrave) avec une matraque de type bâton de défense télescopique</p> <p>C 3.3 : Effectuer les techniques de garde et de déplacements, de frappe (pieds et poings) et de contrôle (maintien à distance, gestion du rapprochement, mise au sol, contrôle au sol, entrave) avec un tonfa</p> <p>C 3.4 : Maîtriser l'entrave seul ou avec plusieurs autres agents et avec plusieurs types d'entraves</p> <p>C 3.5 : Analyser le contexte et s'adapter aux différentes situations de violence rencontrées</p> <p>C 3.6 : Utiliser les générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes relevant de la catégorie D</p> <p><u>Compétences transversales :</u></p> <p>. Mettre en œuvre un mode opératoire afin de maintenir les conditions optimales de sécurité</p> <p>. Utiliser les technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la sécurité des biens, des lieux et des personnes</p>	<p><b>Cf. Grille annexe UV3</b></p> <p><b>Mise en situation professionnelle avec épreuve technique d'intervention professionnelle</b></p> <p>Pour attester de la :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise graduée de la violence sans l'utilisation de l'arme (à mains nues)</li> <li>• Maîtrise graduée de la violence avec moyens de force intermédiaire de catégorie D (Aérosol, bâton de défense télescopique, tonfa)</li> </ul> <p><b>Organisation de la mise en situation :</b></p> <p><i>Un circuit d'une durée de 15 minutes par candidat (équipé d'une tenue appropriée) est décliné en ateliers dont l'un se situe dans un local permettant la mise en situation de nuit pour l'utilisation des effets lumineux. Aux injonctions du formateur, il devra choisir et effectuer les bonnes techniques qui lui seront demandées au cours de sa progression au sein du parcours dynamique et pratique.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance et maîtrise des techniques adaptées de garde et de déplacements, de frappe (pieds et poings) et de contrôle (maintien à distance, gestion du rapprochement, avec mise au sol, contrôle au sol, entrave), à mains nues, avec un aérosol, avec un bâton télescopique et avec un tonfa.</li> <li>. Connaissance, compréhension et capacité de mise en œuvre des protocoles dans le respect de la réglementation</li> <li>. Vitesse et qualité d'exécution, du geste (engagement physique)</li> <li>. Efficacité du geste</li> <li>. Aptitude à travailler en sécurité pour lui-même et pour les autres, (sanctionné systématiquement par une note éliminatoire)</li> <li>. Absence de comportement inapproprié mettant en danger la vie d'autrui, ou sa vie (sanctionné systématiquement par une note éliminatoire)</li> <li>. Capacité de justifier et de mettre en œuvre ses actions dans le cadre réglementaire</li> </ul>

	<i>. Communiquer dans une logique de traçabilité de l'information et d'amélioration de service dans le domaine de la sécurité</i>	<i>Il devra les justifier sur le plan légal et réglementaire.</i> La grille (Annexe UV3) comporte 67 critères. 52 sont requis dont 19 critères rédhibitoires	
--	---	---	--

<b>REFERENTIEL D'ACTIVITES</b> <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	<b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b> <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	<b>REFERENTIEL D'ÉVALUATION</b> <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		<b>MODALITÉS D'ÉVALUATION</b>	<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b>
<p>L'agent de prévention et de sécurité armé (APSA D), par son analyse de la situation, peut prévenir, dissuader et intervenir de manière adaptée, en utilisant son arme de manière graduée</p> <p>➔ <b>Pour comprendre, analyser la situation, prévenir, agir et rendre compte de l'usage d'une arme de catégorie D dans l'exercice de ses fonctions en sécurité</b></p>	<p><b>UV 4 : prévenir et intervenir de manière graduée</b></p> <p>C 4.1 : Prévenir les situations à risque en analysant la situation dans laquelle l'arme est susceptible d'être utilisée (opérer la reconnaissance des lieux, identifier le contexte, repérer les comportements anormaux et les signaux précurseurs, pour agir en discrétion)</p> <p>C 4.2 : Travailler en binôme et en équipe</p> <p>C 4.3 : Mettre en œuvre toutes les phases préalables de communication et d'avertissement avant l'intervention et avoir procédé auparavant à la dissuasion des assaillants pour éviter autant que possible le recours aux armements.</p> <p>C 4.4 : Mettre en œuvre les procédures d'alerte des forces de l'ordre et de secours</p> <p>C 4.5 : Mettre en place les mesures de sécurité (confinement, évacuation, interpositions adaptées)</p> <p>C 4.6 : Savoir réagir immédiatement dans le respect du cadre légal de la légitime défense</p> <p><u>Compétences transversales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Mettre en œuvre un mode opératoire afin de maintenir les conditions optimales de sécurité</li> <li>. Utiliser les technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la sécurité des biens, des lieux et des personnes</li> <li>. Communiquer dans une logique de traçabilité de l'information et d'amélioration de service dans le</li> </ul>	<p><b>Cf. Grille annexe UV4</b></p> <p><b>Mise en situation professionnelle avec épreuve technique d'intervention professionnelle</b></p> <p>Pour attester de la :</p> <p>L'objectif de cette épreuve est de s'assurer et de <b>valider les connaissances et compétences tactiques</b> du candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercer avec une arme de catégorie D, pour prévenir, dissuader et agir, le cas échéant</li> <li>- Savoir utiliser son arme et gérer un incident dans le strict respect de la gradation de la force en binôme et en équipe.</li> <li>- Maîtriser le cadre légal lors de son intervention et pour la rédaction de son compte rendu.</li> </ul> <p><b>Organisation de la mise en situation :</b></p> <p>Les candidats, en binôme, effectuent 2 rondes dynamiques, pratiques et scénarisés d'une durée de 15 min chacune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Aptitude à adopter un comportement dissuasif au cours de l'exercice.</li> <li>. Capacité à établir une liaison permanente avec son binôme et sa hiérarchie.</li> <li>. Capacité à effectuer une intervention graduée et adaptée face aux différentes situations rencontrées.</li> <li>. Aptitude à la gestion d'incident avec le recours aux armes.</li> <li>. Capacité à rechercher et proposer des solutions objectives et réalistes</li> <li>. Capacité à utiliser son arme dans le strict respect de la gradation de l'emploi de la force</li> <li>. Capacité à justifier ses actions de manière verbale et écrite</li> </ul>

	<p><i>domaine de la sécurité</i></p>	<p><i>Chaque candidat est évalué, en tant qu'agent leader et en tant qu'agent contact.</i></p> <p>Le formateur organise et présente 3 situations d'agressions simulées aux candidats. Avec une personne violente qui l'agresse avec une arme ou qui agresse autrui. La présence du public dans chaque scénario est obligatoire.</p> <p>Le premier scénario nécessite que l'agent ne sorte pas son arme et règle la situation verbalement et à mains nues ; L'individu violent devra être entravé et protégé ;</p> <p>Le second scénario nécessite que l'agent sorte son arme sans avoir à l'utiliser ; L'individu violent devra être entravé et protégé ;</p> <p>Le troisième scénario nécessite que l'agent sorte son arme et l'utilise ; L'individu violent et blessé, devra être entravé et secouru.</p> <p>A la fin de l'exercice l'apprenant devra établir un compte-rendu écrit et détaillé de l'événement afin de justifier ses actions.</p> <p>La grille (<b>Annexe UV4</b>)</p>	
--	--------------------------------------	--	--

		comporte 42 critères. 36 sont requis dont 27 critères réhabilitaires	
--	--	--	--

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle